**Collectif  Énergie Vérité 13/12/2021**

[**Contact: energieverite@gmail.com**](mailto:energieverite@gmail.com)

**Plus de160 milliards: C'est le coût de l’éolien prévu par la PPE !**

Sur la période entre 2020 et 2048 (fin de vie programmée des éoliennes installées la dernière année de la PPE), on peut chiffrer les coûts à **160 milliards €,** à trois titres :

- Subventions, coût du retrait de capacités pilotable.

- Coûts de renforcement des réseaux publics.

- Force de secours nécessaire pour pallier l’intermittence de l’éolien.

En toute rigueur il faut y ajouter les externalités environnementales négatives de l’éolien, jamais chiffrées par le ministère.

Ces coûts ne sont pas régulièrement tracés par les autorités de contrôle (Cour des Comptes).

Ils ne se justifient pas s’agissant d’une industrie proclamée mature par les pouvoirs publics.

**En réalité, il n’y a plus lieu de soutenir une énergie qui ne contribue pas à l’objectif officiel de réduction des émissions de CO2, puisque la France a déjà une électricité décarbonée.**

**1. Subventions :**

Les mécanismes de subventions qui garantissent aux opérateurs un niveau préétabli de rémunération sont financés par les consommateurs. Ainsi, dans le mécanisme en vigueur depuis 2017 (complément de rémunération), la production est vendue au prix du marché et les producteurs reçoivent s’il y a lieu un complément de rémunération égal à la différence entre leur prix de vente et le niveau de prix contractuel.

L’alternative à ce régime d’exception serait de généraliser les appels d’offres (vente à un prix convenu), comme le demande la Commission de Régulation de l’Énergie (CRE). Mais le ministère y a renoncé en 2020, préférant généraliser les projets « participatifs citoyens » de 6 mâts ou moins et <18 MW qui permettent aux opérateurs de demeurer sous le fructueux régime du complément de rémunération.

Cependant, depuis le début de 2021 le prix moyen de marché dépasse fortement le prix garanti aux opérateurs. Ces derniers n’y perdent pas, et si le niveau des subventions (financé par le Programme budgétaire 345) diminue enfin, le perdant est le consommateur. La flambée des prix de l’électricité semble devoir perdurer compte tenu du fonctionnement du marché européen, dirigé par le coût marginal : le prix de référence est le prix de la dernière capacité de production qu’on doit appeler pour équilibrer le réseau de sorte que, les centrales thermiques étant appelées les dernières, c’est le gaz russe qui établit le prix de marché.

**ÉVALUATION : entre 90 et 120 Mds €,** dont 35 à 55 Mds € pour les éoliennes terrestres d’avant 2020 (source <https://cereme.fr/travaux/> ) et 45 Mds € pour les éoliennes offshore (*hypothèse retenue pour le prix moyen payé à l’opérateur : 40 €/ MWh)*

**2 . Coût du retrait de capacités pilotables :**

Outre les 8 GW de thermique à flammes, fermés de 2013 à 2019, le gouvernement a fermé 2 GW de nucléaire (Fessenheim) et projette le retrait de 11 GW de nucléaire fonctionnant: 7000 h/an dont probablement un peu moins de la moitié d’ici à fin 2028 (au profit de sources intermittentes fonctionnant 1300 h/an pour le solaire et 2100 h/an pour l’éolien terrestre), il en résulte une perte de production décarbonée et pilotable de 700 TWh sur 15 ans.

**ÉVALUATION : 34 Mds €** *(sur la base du coût de production moyen du nucléaire, évalué par la CRE à 48€/MWh.)*

**3. Coûts de renforcement des réseaux publics :**

Pour assurer la même production qu’un réacteur nucléaire de 1 300 MW nécessitant un seul raccordement, il faut assurer 350 raccordements unitaires pour des parcs éoliens (base moyenne 5 mâts d’une puissance de 2,3 MW).

Le coût des raccordements, à l’exception d’une quote-part à la charge des opérateurs (60 à 70 k€/MW installé), est facturé au consommateur par le truchement du TURPE (tarif d’utilisation du réseau public d’électricité) dont le montant, incluant les charges d’exploitation de RTE et Enedis,

représente près du tiers de la facture.

**EVALUATION : 22 Mds €**, dont 11 Mds € pour le terrestre *(Coût retenu pour l’éolien terrestre 0,6m€/MW installé, pour l’offshore 1,4 m€/MW installé)*

**4. Force de secours nécessaire pour pallier l’intermittence éolienne :**

Pour passer les pointes de consommation critiques, il faudra, les jours sans vent, remplacer les 11 GW qu’il est encore prévu d’arrêter d’ici à 2035, sans oublier les capacités pilotables fossiles: fuel et charbon arrêtées entre 2013 et 2019. Il faut donc réinstaller un minimum de 21 GW de centrales combinées gaz (CCG).

RTE ne dit pas autre chose dans sa contribution de mars 2020 à la SNBC

<https://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Bulletinofficiel-0031300&reqId=c3dcc7e1-2cbd-4a98-9800-3c7e3753f2ce&pos=1>évoquant en p. 121 du dossier SNBC 2050 l’investissement dans "une *vingtaine de nouvelles centrales à gaz dans les sept prochaines années pour assurer la sécurité d’approvisionnement lors des pointes de consommation"*

**EVALUATION : 13 Mds €** *(Coût d’investissement 0,6 m€/ MW installé)*

Ainsi, les coûts de la PPE en vigueur représentent en fourchette entre 159 et 189 Mds €. Par prudence il est ici retenu le chiffre de **160 Mds €.** Encore faut-il y ajouter deux grandes zones de coûts :

1. Pour le passé :

**L**es coûts constatés par la Cour des Comptes dans son rapport du 18 avril 2018 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-aux-energies-renouvelables>, aux recommandations duquel le gouvernement ne s’est jamais conformé.

2. Pour l’avenir :

Un ensemble de coûts occultés par le ministère :

- externalités environnementales négatives (non compensables, irréparables pour la collectivité nationale)

<https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/pour-une-vraie-evaluation-du-cout-des-eoliennes-par-christian-gollier_2163768.html>

- perturbations techniques sur les matériels pilotables (coût pour l’opérateur historique)

- dégradation de la balance commerciale résultant de flux à prix aléatoires.

**ÉVALUATION : ND**

Ces coûts considérables de l’éolien pour l’économie française ne se justifient pas :

- Les consommateurs n’ont pas, [comme l’a confirmé le 18 avril 2018 la Cour des Comptes](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-soutien-aux-energies-renouvelables), à supporter interminablement ces soutiens à une industrie réputée mature.

- Ces coûts ne sont pas tous tracés, ni même décrits, par les autorités de contrôle.

- Ces coûts accompagnent le développement d’une énergie **inefficace :**

- inefficace au regard de son objectif officiel (réduction des émissions de CO2,) puisque la France a déjà une électricité décarbonée.

- inefficace au plan technique : les renouvelables intermittentes ne peuvent pas garantir le passage des pointes de consommation les plus critiques et ne sont donc pas en mesure de remplacer le nucléaire.